

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 10 Mars 2021****OBJET : 03/2021****ACCEPTATION DE NOUVELLES COMMUNES AYANT DEMANDE LEUR ADHÉSION AU SIVU DU CHENIL FOURRIERE DE LOT ET GARONNE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE DIX MARS à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES
Présents :	26	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	0	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjointes au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	3	Mme Laurianne VEYRET à M. Francis CRÉPIN ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Laurent MAILLARD.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLLOT
Date d'envoi de la convocation :		04 Mars 2021

Expose

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne.

Par délibération en date du 5 décembre 2020, déposée en Préfecture le 11 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne a accepté et voté à l'unanimité l'adhésion au syndicat de deux nouvelles communes : Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chacune des communes membres du SIVU, de se prononcer sur cette adhésion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion, au SIVU du Chenil fourrière de Lot et Garonne, des communes de Saint-Front-sur-Lémance et de Puysserampion.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et de Puysserampion, au SIVU Chenil fourrière de Lot-et-Garonne.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

